

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2026

VISANT LA RELANCE ET LA DÉCENTRALISATION DU LOGEMENT - (N° 3058)

Tombé

N° CE588

AMENDEMENT

présenté par

Mme Lebec, Mme Brulebois, Mme Buffet, M. Buchou, M. Fugit, Mme Olivia Grégoire,
Mme Le Peih, M. Marchive et Mme Ronceret

ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« bâtiments à destination d'habitation »,

le mot :

« logements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le texte issu du Sénat propose une réécriture de l'alinéa 2 initial afin de transformer les OIL en PDL (plans de développement du logement). Cette réécriture a également proposé de remplacer l'objectif des OIL (« accroître le nombre de logements ») par un objectif d'« accroître le nombre de bâtiments d'habitation ».

Or une telle formule a pour effet d'exclure des PDL/OIL toute opération de surélévation des bâtiments, pourtant utiles dans les grandes villes déjà très artificialisées. C'est pourquoi il est proposé de rétablir la formulation « accroître le nombre de logements ».